

RUCHER ÉCOLE DE L'ABEILLE HÉRAULTAISE AU CHÂTEAU DE CASTRIES

TRANSHUMANCE DES RUCHES

MODULE 7

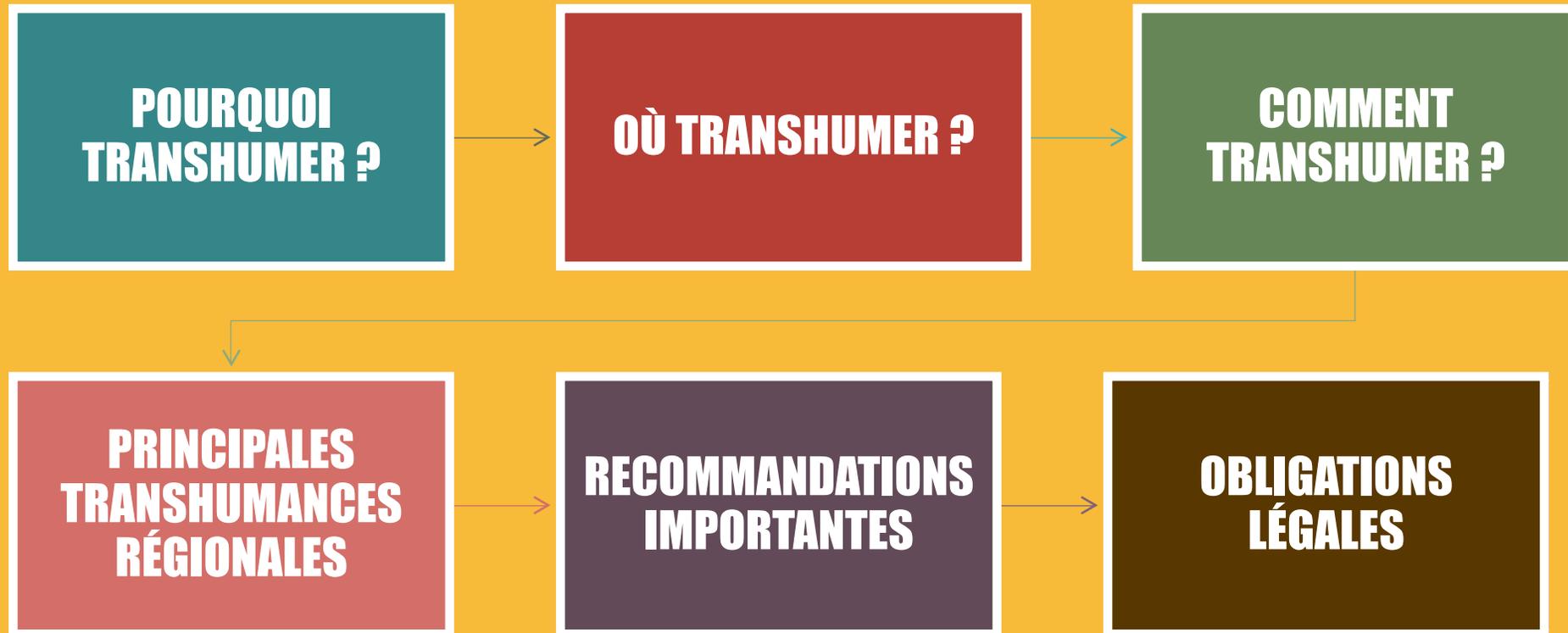


FNOSAD-LSA,
LA SANTÉ DE L'ABEILLE
Fédération Nationale
des Organisations Sanitaires
Apicoles Départementales



BIENVENUE AU RUCHER !

AU PROGRAMME





POURQUOI TRANSHUMER ?

Les ressources florales disponibles pour les abeilles varient au fil des saisons et selon les périodes de sécheresse ou de pluie.

Lorsque ces ressources deviennent insuffisantes autour du rucher, il est peut-être judicieux de déplacer les ruches vers des zones plus favorables.

Cela permet, soit d'accroître et de diversifier la production de miel avec le même cheptel, soit d'aider les essaims à se développer sans dépendre systématiquement du nourrissage artificiel.

OÙ TRANSHUMER ?

Le lieu de transhumance doit être choisi après une bonne analyse des ressources locales selon la ou les miellée(s) visée(s) :



En termes de quantité, il est important d'estimer à la fois la surface et la densité des plantes identifiées comme sources potentielles de nectar. Une petite surface fleurie isolée ne sera pas suffisante !



Il convient également d'évaluer la durée potentielle de la floraison, comme dans le cas des châtaigniers, où l'étagement en altitude et la présence de différentes variétés entraînent des décalages dans les dates de floraison.



Il est essentiel d'anticiper les ressources disponibles au-delà de la miellée prévue, ou leur absence, ainsi que les éventuels déplacements après la récolte. Il faut être vigilant au risque d'affaiblissement des colonies à ce moment-là et avant l'automne, notamment après les miellées de lavande, qui sont particulièrement connues pour cet effet.



COMMENT TRANSHUMER ?

Le transport des ruches peut se faire dans un véhicule ou à l'aide d'une remorque. Pour un petit nombre de ruches, une voiture ou un petit fourgon peuvent suffire.

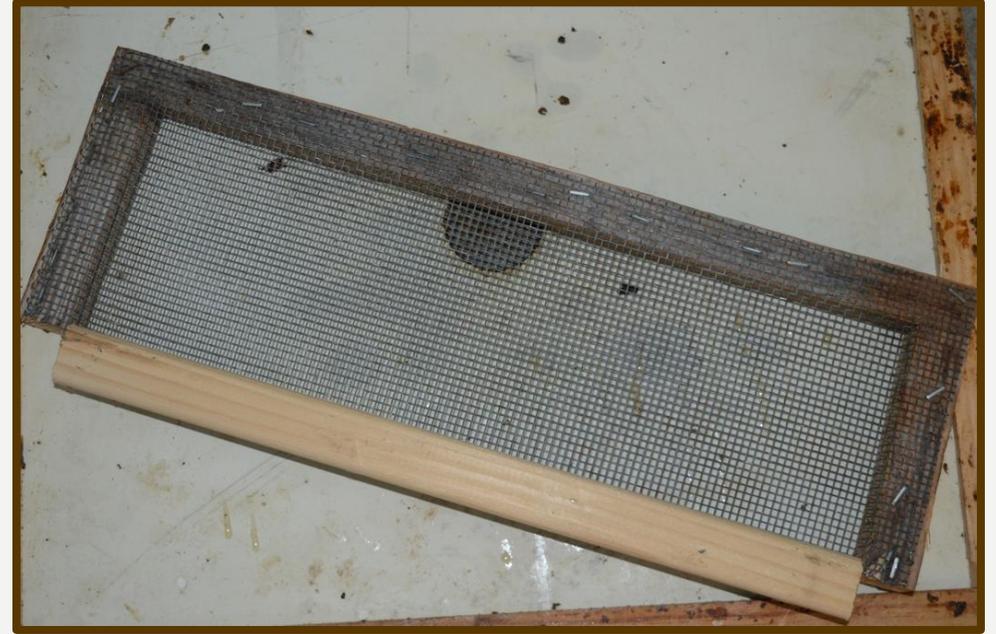
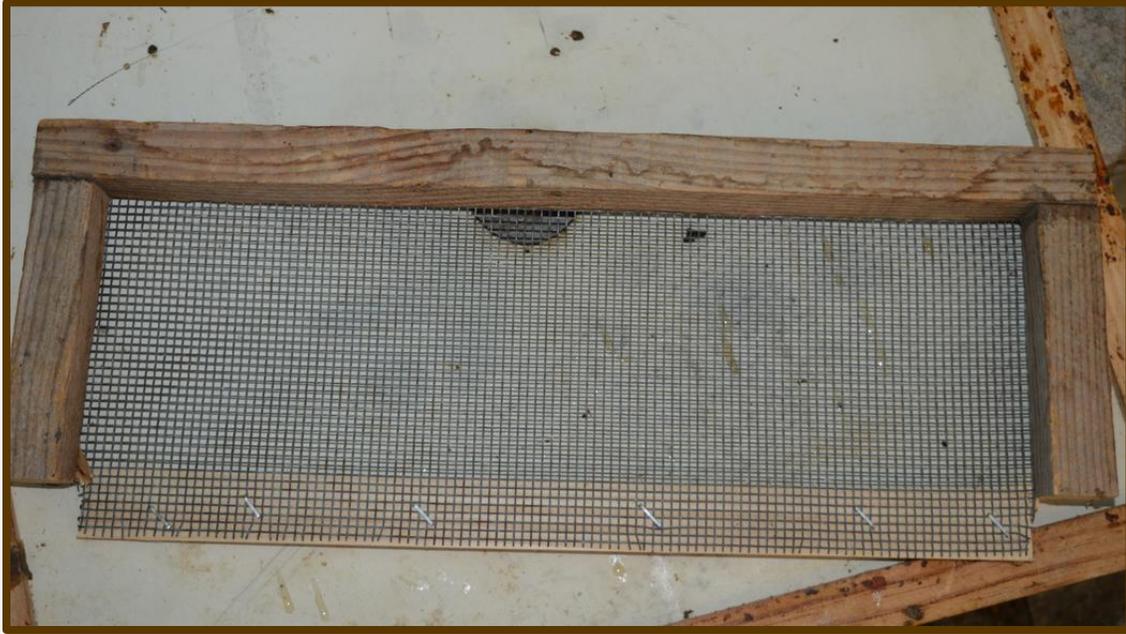
En revanche, pour un plus grand nombre, un fourgon ou une remorque seront plus appropriés.

COMMENT TRANSHUMER ?

Lorsque les ruches sont transportées dans un véhicule sans séparation hermétique avec le conducteur et son passager, il faut impérativement prévoir un système de fermeture correctement aérée pour les ruches.

**Longueur du tendeur au repos :
1 mètre**





**DÉTAILS DU DISPOSITIF À FABRIQUER
PERMETTANT UNE CIRCULATION RÉDUITE ET
UNE AÉRATION POUR LES ABEILLES**

COMMENT TRANSHUMER ?

Sur une remorque ou dans un fourgon à cabine séparée, on peut laisser les ruches ouvertes.

Le déplacement ne peut s'effectuer que de nuit pour éviter la perte de butineuses avant le départ. Par ailleurs, les abeilles ne volent pas la nuit (elles sortent et marchent sur la ruche) pendant le transport.

Il faut avoir équipé chaque ruche de poignées en métal pour faciliter la manutention sur des colonies très lourdes !



Source : miel-cevannes.fr

LES PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES

**Les apiculteurs désirant proposer
une variété de miel monofloraux
ou polyfloraux à leurs clients ont
plusieurs possibilités :**

PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES LE ROMARIN

Il faut installer les ruches, préparées à l'avance, car nous sommes dans la période fin Février/début Mars !) près de Narbonne (La Clape).

Les autres sites sont trop irréguliers et/ou à risque pour les colonies !



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES

LA BRUYÈRE BLANCHE

La floraison de la bruyère blanche a lieu en avril, principalement sur les sols siliceux (non calcaires), notamment dans les régions de Saint-Chinian, Bédarieux ou en basse Cévennes.



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES L'ACACIA

Dans l'Hérault, la floraison de quelques acacias ne suffit pas à isoler une production de miel spécifique. Même en Cévennes, cet arbre reste peu ou pas productif. C'est pourquoi les apiculteurs de la région déplacent généralement leurs ruches vers des zones plus favorables, comme la vallée du Rhône ou la basse Ariège où la production de miel d'acacia est plus fiable - sous réserve, bien sûr, des aléas climatiques habituels du mois de mai.



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES

LE THYM

Sur le Larzac, le miel de thym est produit grâce à une floraison plus tardive que celle du thym des garrigues, et à un isolement floral qui limite les mélanges avec d'autres essences.



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES LE CHÂTAIGNIER

**Le miel de châtaignier est récolté
en Cévennes, généralement entre
le 10 juin et le 10 juillet.**



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES

LA LAVANDE

La lavande, ou plus fréquemment le lavandin, est principalement cultivée à moyenne altitude, entre 400 et 500 mètres. On la trouve notamment sur les plateaux du Lubéron, de Valensole, ou encore autour de Barjac, dans le Gard. La période de floraison s'étend généralement du 15 juin au 15 juillet.



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES LE TOURNESOL

**Pour le miel de tournesol, ce la se
fera en juillet, principalement
dans la région du Lauragais.**



PRINCIPALES TRANSHUMANCES RÉGIONALES

LA BRUYÈRE CALLUNE

On trouve la bruyère callune en Cévennes ou en Margeride. Elle est récoltée début octobre.



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Lors des échanges entre apiculteurs, la transhumance constitue l'un des moments les plus savoureux (et souvent les plus cocasses) pour partager des souvenirs !

Pour éviter les désagréments éventuels, il faut impérativement veiller à mettre en place une bonne préparation.

RECOMANDATIONS IMPORTANTES

L'emplacement a été repéré en amont, en pleine journée, afin d'installer les supports, repérer les trajets à effectuer à pied avec les ruches portées, et éliminer tout obstacle au sol ou à hauteur de visage. C'est également le moment idéal pour vérifier la présence d'un point d'eau à proximité immédiate.

Tous les objets indispensables (sangles, lampes, enfumoir, allume-feu, vêtements, bottes...) doivent être à proximité dans le véhicule pour éviter de chercher en cas de problème subit.

RECOMANDATIONS IMPORTANTES

Le stationnement du véhicule doit se faire à proximité du lieu de déchargement des ruches (éviter un trajet de portée qui finit par énerver les abeilles et qui multiplie (dans l'obscurité), les risques de chute.

L'éclairage doit être nul (vive la lune !), réduit au minimum ou encore mieux, par intermittance.

Cela évite que les abeilles ne soient attirées par la lumière.

RECOMANDATIONS IMPORTANTES

La ruche doit être équipée d'une hausse avec des cadres déjà bâtis un à deux jours avant le transport. Ce délai permet aux abeilles de propoliser les têtes de cadres, les rendant ainsi solidaires et limitant leur déplacement pendant le transport, ce qui réduit le stress pour la colonie. Cette hausse offre également un espace supplémentaire aux abeilles, évitant un retour précipité sur le lieu de transhumance.

Le chargement des ruches, préalablement sanglées, doit être effectué après un enfumage généreux. Il est recommandé de passer plusieurs fois sur les ruches avec l'enfumeur avant de les manipuler, afin de calmer efficacement les abeilles avant le transport.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

L'arrimage des ruches dans la remorque ou le fourgon nécessite une attention toute particulière, car c'est souvent à ce niveau que surviennent les incidents. Il est essentiel de vérifier plusieurs fois la solidité de l'arrimage — idéalement, y compris en cours de route lors d'un arrêt.

La conduite du véhicule doit être adaptée au transport de ruches, en anticipant largement tout obstacle tel qu'un ralentisseur ou un giratoire. Sur les chemins non goudronnés, la prudence est de mise : il faut rouler avec une attention particulière, les trous et irrégularités étant plus fréquents.

RECOMANDATIONS IMPORTANTES

Avant de décharger les ruches, il est important de les enfumer et de vérifier, à l'aide d'un éclairage bref, si le transport a provoqué une sortie en masse des abeilles. Si elles sont amassées sur les parois extérieures, voire entre deux ruches voisines, il faudra faire preuve de patience et attendre tranquillement, parfois plus d'une heure, que le calme revienne. Une suspension trop rigide de la remorque peut être à l'origine de ce phénomène.



OBLIGATIONS LÉGALES

Le choix de l'emplacement doit, au préalable, faire l'objet d'une négociation avec le propriétaire du terrain, y compris concernant le « tarif » de la location. Généralement, la rémunération s'effectue sous forme de pots de miel. Il n'y a pas de tarif « standard », cela dépend du nombre de ruches, de la durée du séjour... et de l'âge du capitaine... !



OBLIGATIONS LÉGALES

Concernant les déclarations d'emplacement, il est désormais possible de les effectuer via Télérucher. Les emplacements choisis sont alors transmis aux Directions départementales de la Protection des populations (DDPP) des départements concernés si vous vous déplacez hors de votre département d'origine.

N'oubliez pas de mettre à jour vos informations avant ou immédiatement après le déplacement, même si vous restez dans le même département.



OBLIGATIONS LÉGALES

N'oubliez pas d'installer un panneau indiquant l'emplacement du rucher, avec votre NAPI (numéro d'apiculteur) ainsi que votre numéro de téléphone portable, au cas où quelqu'un aurait un problème à signaler... ou souhaiterait commander du miel...

**NOUS VOUS
REMERCIONS DE
VOTRE ATTENTION!**

Retrouvez-nous sur notre site internet
reah-chateaudecastries.org/

